

A.R BÂTIMENT

Société par actions simplifiée

au capital de 1.000 €,

Siège social : 136 Avenue du Général de Gaulle 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Société en formation

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du

Le **26.01.24**, à **9h** heures

Au siège social,

Les associés de la société A.R BÂTIMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Président par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur André Filipe DE PINHO BRANDÃO en sa qualité de Président.

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Création de la SAS
- Adoption du projet de statuts
- Nomination du Président
- Nomination Directeur Général

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment :

- Le projet de statuts

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

AB
R B

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION – Création de la SAS

L'assemblée des Associés décide de créer la Société dénommée A.R. BÂTIMENT sous la forme d'une société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - ADOPTION DU PROJET DES STATUTS

En conséquence de la création de la SA, objet de la décision ci-dessus, il a été rédigé un projet de statuts de la Société dont lecture en est faite.

A l'issue de la lecture, les associés se sont accordés sur les clauses devant être mentionnées aux statuts.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION – NOMINATION PRESIDENT

L'assemblée des Associés décide de nommer Monsieur André Filipe DE PINHO BRANDÃO en qualité de Président de la Société A.R. BÂTIMENT.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION – NOMINATION DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée des Associés décide de nommer Monsieur Ruben Gonçalo DE PINHO BRANDÃO en qualité de Directeur Général de la Société A.R. BÂTIMENT.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

André Filipe DE PINHO BRANDÃO

André Filipe de Pinho Brandão

Ruben Gonçalo DE PINHO BRANDÃO

Ruben Brandão